

est évident que ce projet de résolution est avantageux et même nécessaire. Il s'impose dans l'intérêt des contribuables et les membres de l'opposition le savent bien. Je m'appuie sur les déclarations antérieures des membres de l'opposition quant à la nécessité d'améliorer le rendement de notre service postal.

On nous a entraînés aujourd'hui dans un dédale d'illogismes. (*Exclamations*)

Quelle est la proposition? (*Exclamations*)

Quelle est la proposition?

Une voix: C'est l'orateur génial qui nous parle.

M. Perrault: Il faut, je suppose, monsieur le président, subir tout ce caquetage. (*Exclamations*)

L'opposition semble avoir adopté la devise: «Ne nous embrouillez pas avec les faits, notre décision est prise».

La proposition vise à assurer une certaine justice et une certaine rentabilité dans notre service postal qui s'imposaient depuis des années et elle fait ressortir qu'il est temps d'exploiter les postes sérieusement, compte tenu de l'efficacité et du rendement. Elle est le fruit d'une conviction qui devrait déborder le cadre des consignes partisans. Pour une fois nous devrions nous efforcer d'assurer l'efficacité d'un service de l'État qui procurera des avantages à tous les contribuables, au lieu de continuer ainsi à chercher la petite bête, ce qui parfois, je pense, déplaît au fond à certains députés.

Une voix: Et Radio-Canada?

M. Perrault: Les déficits énormes des opérations postales sont intolérables et nuisibles à notre économie. Nous savons cela. Néanmoins, les vis-à-vis ont pour but semble-t-il de s'opposer à cette résolution et empêcher tout changement.

Une voix: Qu'en savez-vous?

M. Perrault: Le 29 septembre 1967, le député conservateur de Lambton-Kent a fait ici même la déclaration suivante qu'on peut lire à la page 2687 du hansard:

En fait, on demande aux Canadiens de subventionner la manutention du courrier de deuxième classe. Pendant combien de temps encore les Canadiens pourront-ils, sans succomber, accepter une inflation croissante dans le coût des affaires et, simplement, dans celui de la vie?

[M. Perrault.]

Telle était la position exprimée ici même par le parti conservateur, il y a un an.

M. Nowlan: Le député me permettrait-il une question?

M. Perrault: Non. (*Exclamations*)

M. Nowlan: J'aimerais poser une question au député.

Une voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nowlan: Le député de Burnaby-Seymour me permettrait-il une question? Aurait-il peur?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: Je rappelle au député que le représentant de Burnaby-Seymour a la parole.

M. Nowlan: A-t-il peur de ma question?

Des voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Règlement.

● (8.30 p.m.)

M. Perrault: Nous avons entendu l'appel tragique du parti conservateur l'an dernier: Combien de temps encore les Canadiens peuvent-ils accepter des frais inflationnistes d'exploitation et survivre. Combien ont parlé du pauvre contribuable canadien?

M. Nowlan: Asseyez-vous.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Nowlan: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. le vice-président: A l'ordre. Le député voudrait-il se rasseoir. Selon une règle du comité de la Chambre, aucun député n'a le droit d'en interrompre un autre durant son discours.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.